



Le Quotidien

Statistique Canada

Le mardi 23 octobre 2007

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

Commerce de détail, août 2007

2

Après deux baisses consécutives en juin et en juillet, les ventes au détail totales ont augmenté de 0,7 % en août pour s'établir à un montant estimatif de 34,5 milliards de dollars. Bien que cette hausse soit généralisée aux huit secteurs du commerce de détail, ce sont les ventes des concessionnaires d'automobiles neuves (+3,0 %) qui sont le principal facteur à l'origine de cette croissance.

Étude : Accession à la propriété chez les jeunes Canadiens, 2006

6

Selon les résultats d'une nouvelle étude, les jeunes adultes des régions rurales et des petites villes étaient plus susceptibles d'être propriétaires de leur logement que leurs homologues des trois plus grandes régions métropolitaines du Canada en 2006.

Assurance-emploi, août 2007

8

Ventes de gaz naturel, août 2007

10

Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2005-2006

10

Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2005-2006

12

Nouveaux produits

14



Communiqués

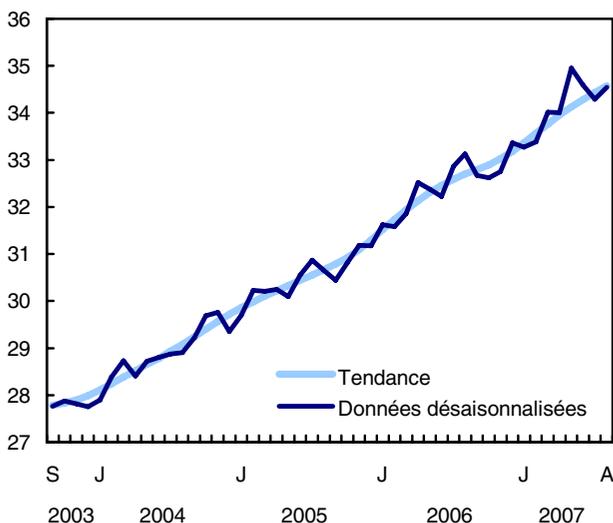
Commerce de détail

Août 2007

Après deux baisses consécutives en juin et en juillet, les ventes au détail totales ont augmenté de 0,7 % en août pour s'établir à un montant estimatif de 34,5 milliards de dollars. Bien que cette hausse soit généralisée aux huit secteurs du commerce de détail, ce sont les ventes des concessionnaires d'automobiles neuves (+3,0 %) qui sont le principal facteur à l'origine de cette croissance.

Les ventes augmentent après deux mois consécutifs de baisse

En milliards de dollars



En dépit d'une baisse significative des ventes dans les stations-service (-3,7 %), laquelle est principalement attribuable à une baisse des prix de l'essence de 4,9 % selon l'Indice des prix à la consommation (IPC), les ventes dans le secteur de l'automobile ont augmenté de 0,3 %.

En excluant les ventes des concessionnaires d'automobiles neuves, de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces, les ventes au détail ont augmenté de 0,3 %.

Parmi les secteurs, cinq ont augmenté de plus de 1,0 %, soit les pharmacies et les magasins de produits de soins personnels (+1,8 %), les magasins de meubles, d'accessoires de maison et d'appareils électroniques (+1,5 %), les magasins de vêtements

et d'accessoires, qui sont arrivés à égalité avec les détaillants divers (+1,4 %) et les magasins de marchandises diverses (+1,3 %).

En dollars constants, les ventes au détail totales ont augmenté de 1,4 % en août, indiquant qu'il y avait un effet de prix. En plus de la baisse des prix de l'essence, selon l'IPC, une baisse de 1,8 % du coût de l'achat et de la location à bail de véhicules automobiles a été observée. Les rabais accordés par les fabricants pour écouler les modèles de 2007 expliquent ce mouvement à la baisse des prix des nouveaux véhicules.

Les ventes de voitures neuves reprennent en août

La hausse de 3,0 % des ventes des concessionnaires d'automobiles neuves compense largement la baisse de 3,1 % observée en juillet. Selon l'Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs, les ventes ont augmenté de 2,8 %. Cette hausse est principalement attribuable à la reprise des ventes de camions (qui comprennent les mini-fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les camions légers et lourds, les fourgonnettes et les autobus).

Les concessionnaires de véhicules d'occasion, de plaisance et de pièces ont vu leurs ventes diminuer de 0,6 % après que celles-ci ont été relativement stables en juillet (+0,1 %).

Quant aux stations-service, elles ont vu leurs ventes fléchir pour un troisième mois consécutif (-3,7 %). Néanmoins, depuis la chute des ventes observée en septembre 2006, les ventes ont été généralement à la hausse.

Une hausse généralisée des ventes annule une bonne partie de la baisse enregistrée en juillet

Le secteur des pharmacies et des magasins de produits de soins personnels a réalisé sa deuxième hausse la plus importante observée depuis le début de l'année, ayant affiché une augmentation de 1,8 % en août. De plus, ce secteur n'a affiché que deux mois de baisse depuis le milieu de 2005.

La hausse de 1,5 % observée en août dans le secteur des magasins de meubles, d'accessoires de maison et d'appareils électroniques représente une deuxième augmentation mensuelle consécutive de plus de 1,0 %. La hausse des ventes pour ce secteur est principalement attribuable aux magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers, qui ont vu leurs ventes augmenter de 3,7 %, soit la plus forte augmentation observée depuis février 2005. Les

ventes dans ce groupe de commerce n'ont pas connu de baisse depuis le printemps 2006.

Pour les secteurs des magasins de vêtements et d'accessoires et des détaillants divers, ils ont tous les deux réalisé une augmentation de leurs ventes de 1,4 % en août, ayant ainsi annulé la baisse de leurs ventes enregistrée en juillet. L'augmentation des ventes du secteur des magasins de vêtements et d'accessoires est principalement attribuable aux magasins de vêtements qui ont vu leurs ventes augmenter de 1,7 %, ce qui a plus que compensé la baisse observée en juillet (-0,6 %).

Les ventes du secteur des magasins de marchandises diverses ont rebondi (+1,3 %), ce qui a presque entièrement compensé les diminutions observées dans ce secteur pour les deux mois précédents.

Le secteur des magasins de matériaux de construction et de produits extérieurs pour la maison a vu ses ventes augmenter de 0,7 % en août, ayant en bonne partie compensé la baisse de 1,0 % des ventes enregistrées en juillet. L'augmentation des ventes pour ce secteur est attribuable aux centres de rénovation et aux quincailleries (+1,2 %), lesquels ont vu leurs ventes rebondir après avoir affiché deux mois successifs de recul. Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement, le taux annuel désaisonnalisé des mises en chantier a progressé de 5,1 % en août. Les ventes des magasins de construction spécialisés et de jardinage (-1,6 %) ont diminué pour un deuxième mois d'affilée.

Les ventes pour le secteur des magasins d'aliments et de boissons ont augmenté de 0,3 % en août. La plus importante composante de ce secteur, soit les supermarchés, a vu ses ventes augmenter du même ordre (+0,2 %), après avoir connu une baisse de 1,0 % en juillet. Les magasins de bière, de vin et de spiritueux ont partiellement remonté la pente (+0,7 %) après avoir enregistré une baisse de 2,0 % en juillet, tandis que les ventes des dépanneurs et des magasins spécialisés d'alimentation sont demeurées pratiquement stables (+0,1 %).

Les automobiles neuves entraînent une reprise des ventes en Ontario et stimulent celles au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard en août

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, huit ont connu des hausses de ventes dans le commerce de détail en août. L'Île-du-Prince-Édouard (+2,5 %) et l'Ontario (+2,0 %) sont les provinces ayant enregistré les deux plus forts taux de croissance des ventes, principalement en raison de la hausse des ventes des concessionnaires d'automobiles neuves. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, il s'agit d'une quatrième augmentation mensuelle consécutive. De plus, selon l'Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs,

l'Île-du-Prince-Édouard a connu une augmentation des ventes de 13,2 %.

La hausse observée en Ontario (+2,0 %) et celle affichée au Québec (+0,6 %) étaient à l'origine de la presque totalité de la progression des ventes au détail, le secteur de l'automobile ayant été le principal facteur à l'origine de cette augmentation. En Ontario, la hausse enregistrée en août compense presque toute la baisse observée en juillet, laquelle suivait la plus forte croissance trimestrielle depuis le premier trimestre de 2002. Quant au Québec, la croissance des ventes au détail a annulé en bonne partie la baisse observée en juillet, laquelle suivait la plus forte croissance trimestrielle depuis le deuxième trimestre de 2001.

Parmi les provinces ayant enregistré des hausses, la Saskatchewan (+0,7 %) a connu sa sixième hausse consécutive depuis le début de l'année. La hausse notée à Terre-Neuve-et-Labrador (+0,4 %) est la sixième observée au cours des sept derniers mois.

L'Alberta (-0,5 %) a connu une baisse des ventes au détail pour un deuxième mois consécutif, alors que celles en Colombie-Britannique, après avoir stagné en juillet, sont demeurées relativement stables (-0,1 %).

Indicateurs connexes pour le mois de septembre

En septembre, le taux de chômage a légèrement fléchi de 0,1 % pour s'établir à 5,9 %. Le taux de chômage est inférieur à 6,0 % pour la première fois depuis novembre 1974. La baisse du taux de chômage a coïncidé avec une hausse estimative de l'emploi de 51 000, principalement dans le travail à temps plein.

Les données provisoires sur les ventes de l'industrie de l'automobile indiquent que le nombre de véhicules automobiles neufs vendu en septembre a diminué de 2 %.

Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement, le taux annuel désaisonnalisé des mises en chantier a connu une deuxième hausse consécutive en septembre, étant passé de 232 700 unités en août à 278 200 unités en septembre, en hausse de 19,6 %.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 080-0014 à 080-0017.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 2406 et 2408.

Le numéro d'août 2007 de la publication *Commerce de détail* (63-005-XWF, gratuite) paraîtra sous peu.

Les données de septembre sur le commerce de détail seront diffusées le 21 novembre.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour commander des données, communiquez

avec les Services à la clientèle au 613-951-3549 ou composez sans frais le 1-877-421-3067 (*detaillantsinfo@statcan.ca*). Pour obtenir des renseignements analytiques ou pour en savoir

davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Claude Bilodeau au 613-951-1816, Division de la statistique du commerce.

Ventes au détail

	Août 2006	Mai 2007 ^r	Juin 2007 ^r	Juillet 2007 ^r	Août 2007 ^p	Juillet à août 2007	Août 2006 à août 2007
Données désaisonnalisées							
	en millions de dollars				variation en %		
Automobile	11 629	12 318	11 967	11 751	11 787	0,3	1,4
Concessionnaires d'automobiles neuves	6 465	6 736	6 507	6 308	6 494	3,0	0,5
Concessionnaires de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces	1 478	1 665	1 600	1 601	1 592	-0,6	7,7
Stations-service	3 686	3 917	3 860	3 842	3 700	-3,7	0,4
Magasins de meubles, d'accessoires de maison et d'appareils électroniques	2 324	2 490	2 485	2 530	2 569	1,5	10,5
Magasins de meubles	806	853	835	855	847	-0,9	5,2
Magasins d'accessoires de maison	445	494	504	513	517	0,8	16,3
Magasins d'ordinateurs et de logiciels	132	122	115	112	115	2,8	-13,0
Magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers	941	1 021	1 031	1 051	1 089	3,7	15,7
Magasins de matériaux de construction et de produits extérieurs pour la maison	2 110	2 241	2 248	2 225	2 240	0,7	6,2
Centres de rénovation et quincailleries	1 717	1 828	1 818	1 803	1 825	1,2	6,3
Magasins de matériaux de construction spécialisés et de jardinage	393	413	430	422	415	-1,6	5,6
Magasins d'alimentation et de boissons	7 390	7 648	7 700	7 620	7 639	0,3	3,4
Supermarchés	5 332	5 457	5 501	5 447	5 457	0,2	2,3
Dépanneurs et magasins d'alimentation spécialisés	785	848	844	845	846	0,1	7,8
Magasins de bière, de vin et de spiritueux	1 273	1 343	1 355	1 328	1 337	0,7	5,0
Pharmacies et magasins de produits de soins personnels	2 209	2 368	2 352	2 369	2 411	1,8	9,1
Magasins de vêtements et d'accessoires	1 889	2 010	2 011	2 006	2 035	1,4	7,7
Magasins de vêtements	1 433	1 545	1 545	1 536	1 562	1,7	9,0
Magasins de chaussures, d'accessoires vestimentaires et bijouteries	457	465	466	470	472	0,5	3,4
Magasins de marchandises diverses	3 898	4 084	4 044	4 022	4 073	1,3	4,5
Détaillants divers	1 682	1 793	1 784	1 769	1 794	1,4	6,7
Magasins d'articles de sports, de passe-temps, de musique et librairies	828	890	889	873	882	1,1	6,6
Magasins de détail divers	854	903	895	896	912	1,8	6,7
Total des ventes au détail	33 131	34 952	34 592	34 291	34 547	0,7	4,3
Total, excluant les concessionnaires d'automobiles neuves, de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces	25 187	26 552	26 484	26 382	26 460	0,3	5,1
Provinces et territoires							
Terre-Neuve-et-Labrador	505	546	557	553	555	0,4	9,9
Île-du-Prince-Édouard	123	131	133	135	138	2,5	12,1
Nouvelle-Écosse	944	974	956	975	968	-0,7	2,6
Nouveau-Brunswick	739	796	792	793	795	0,3	7,6
Québec	7 373	7 888	7 566	7 508	7 552	0,6	2,4
Ontario	11 967	12 346	12 281	12 016	12 251	2,0	2,4
Manitoba	1 097	1 176	1 174	1 181	1 179	-0,2	7,4
Saskatchewan	969	1 069	1 069	1 081	1 089	0,7	12,4
Alberta	4 835	5 180	5 209	5 196	5 173	-0,5	7,0
Colombie-Britannique	4 468	4 725	4 733	4 733	4 727	-0,1	5,8
Yukon	38	41	42	41	41	0,6	7,7
Territoires du Nord-Ouest	51	56	55	57	56	-1,7	10,0
Nunavut	22	24	23	23	24	3,0	7,3

^r révisé

^p provisoire

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Ventes au détail

	Août 2006	Juillet 2007 ^r	Août 2007 ^p	Août 2006 à août 2007
Données non désaisonnalisées				
	en millions de dollars			variation en %
Automobile	12 941	13 042	13 194	2,0
Concessionnaires d'automobiles neuves	7 178	6 915	7 284	1,5
Concessionnaires de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces	1 627	1 880	1 767	8,6
Stations-service	4 137	4 246	4 143	0,2
Magasins de meubles, d'accessoires de maison et d'appareils électroniques	2 364	2 438	2 635	11,5
Magasins de meubles	853	896	905	6,1
Magasins d'accessoires de maison	455	497	524	15,1
Magasins d'ordinateurs et de logiciels	130	97	114	-12,1
Magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers	926	949	1 091	17,9
Magasins de matériaux de construction et de produits extérieurs pour la maison	2 389	2 596	2 553	6,9
Centres de rénovation et quincailleries	1 928	2 107	2 077	7,8
Magasins de matériaux de construction spécialisés et de jardinage	461	489	476	3,3
Magasins d'alimentation et de boissons	7 674	7 823	8 128	5,9
Supermarchés	5 430	5 433	5 667	4,4
Dépanneurs et magasins d'alimentation spécialisés	849	918	927	9,2
Magasins de bière, de vin et de spiritueux	1 395	1 472	1 533	9,9
Pharmacies et magasins de produits de soins personnels	2 184	2 268	2 416	10,6
Magasins de vêtements et d'accessoires	1 860	1 804	2 056	10,5
Magasins de vêtements	1 399	1 379	1 558	11,4
Magasins de chaussures, d'accessoires vestimentaires et bijouteries	461	425	498	8,0
Magasins de marchandises diverses	3 846	3 991	4 045	5,2
Détaillants divers	1 741	1 690	1 869	7,3
Magasins d'articles de sports, de passe-temps, de musique et librairies	844	805	906	7,3
Magasins de détail divers	897	885	963	7,4
Total des ventes au détail	34 998	35 652	36 894	5,4
Total, excluant les concessionnaires d'automobiles neuves, de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces	26 194	26 857	27 844	6,3
Provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador	557	591	616	10,6
Île-du-Prince-Édouard	144	157	165	14,1
Nouvelle-Écosse	1 006	1 027	1 052	4,6
Nouveau-Brunswick	795	841	869	9,3
Québec	7 812	7 828	8 097	3,6
Ontario	12 464	12 333	12 936	3,8
Manitoba	1 169	1 233	1 265	8,3
Saskatchewan	1 043	1 150	1 184	13,5
Alberta	5 143	5 426	5 498	6,9
Colombie-Britannique	4 742	4 933	5 079	7,1
Yukon	44	47	48	8,1
Territoires du Nord-Ouest	54	62	60	9,8
Nunavut	24	24	25	7,8

^r révisé

^p provisoire

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Étude : Accession à la propriété chez les jeunes Canadiens

2006

Selon les résultats d'une nouvelle étude, les jeunes adultes des régions rurales et des petites villes étaient plus susceptibles d'être propriétaires de leur logement que leurs homologues des trois plus grandes régions métropolitaines du Canada en 2006.

Dans cette étude, publiée aujourd'hui dans *Tendances sociales canadiennes*, on attribue principalement cet écart au coût des logements bien plus élevé dans les plus grandes régions métropolitaines du Canada. La pénurie de logements locatifs dans les régions moins peuplées est également évoquée pour expliquer ce phénomène.

Au Canada, en 2006, 6 jeunes gens de 25 à 39 ans sur 10 qui n'habitaient pas avec leurs parents étaient propriétaires de leur logement, selon l'étude fondée sur des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2006.

Cependant, les jeunes propriétaires de ce groupe d'âge étaient proportionnellement les plus nombreux (71 %) dans les régions rurales ou les petites villes.

En revanche, 54 % de ceux vivant dans la région métropolitaine de recensement de Vancouver et 53 % de ceux vivant à Toronto étaient propriétaires de leur logement. À Montréal, moins de la moitié d'entre eux étaient propriétaires (48 %).

Dans l'ensemble, les trois quarts des jeunes adultes de 25 à 39 ans qui n'habitaient plus avec leurs parents ont déclaré, dans le cadre de l'ESG, que la propriété de leur logement était très importante pour eux.

Toutefois, on compte plusieurs facteurs qui, ces dernières années, pourraient avoir nui à l'accession à la propriété chez les jeunes, qu'il s'agisse de la hausse du prix des maisons, plus particulièrement dans les grands centres urbains, du désir de poursuivre des études ou de la décision de retarder les événements marquants de la vie, comme le mariage.

Le revenu comme grand facteur déterminant

Malgré l'effet des différentes caractéristiques personnelles sur le taux de propriété, ce sont les caractéristiques du ménage qui influent le plus sur la probabilité d'être propriétaire de son logement.

Les jeunes adultes étaient plus susceptibles de devenir propriétaires s'ils étaient mariés et avaient des enfants ou si le revenu de leur ménage était parmi les plus élevés.

Dans cette étude, on a constaté que le revenu du ménage était l'un des facteurs, et peut-être le seul, qui influait le plus sur la probabilité d'être propriétaire.

Lorsque d'autres facteurs, comme l'âge, le plus haut niveau de scolarité atteint, la situation dans le ménage et le lieu de résidence étaient constants, les probabilités d'être propriétaire étaient 1,7 fois plus élevées chez les jeunes adultes ayant plus de 100 000 \$ comme revenu du ménage que chez ceux dont le revenu du ménage se situait entre 50 000 \$ et 80 000 \$.

Cette corrélation est peu surprenante et correspond aux résultats de nombreuses études antérieures. Bien évidemment, l'insuffisance du revenu est le plus grand obstacle à l'accession à la propriété, et ce, tout particulièrement dans les grands centres urbains.

Seulement 22 % des jeunes adultes dont le revenu déclaré du ménage était de moins de 30 000 \$ par an étaient propriétaires en 2006, comparativement à 68 % et à 82 % respectivement pour ceux des tranches de revenu de 50 000 \$ à 80 000 \$ et de 100 000 \$ et plus.

Le lieu de résidence avait aussi de l'importance. Les deux cinquièmes (40 %) des jeunes adultes dont le revenu du ménage était de moins de 30 000 \$ par an, mais qui habitaient en région rurale étaient propriétaires. Il s'agit de plus du double de la proportion de 16 % seulement de leurs homologues de cette même tranche de revenu dans les six plus grandes régions métropolitaines du pays.

Même pour les jeunes au revenu du ménage le plus élevé (80 000 \$ et plus par an), on relevait une différence, quoique moins marquée. Dans l'étude, on a constaté que 78 % d'entre eux étaient propriétaires dans les grandes villes comparativement à 85 % dans les régions rurales et les petites villes.

Les taux d'accession à la propriété varient selon l'âge, l'état matrimonial et l'emploi

Grâce à l'étude, on a constaté de façon peu surprenante que les taux de propriété résidentielle croissaient directement avec l'âge et étaient en corrélation étroite avec la situation dans le ménage et la situation d'emploi.

En 2006, seulement 38 % des jeunes gens de 25 à 27 ans étaient propriétaires de leur logement. La proportion s'élevait à 63 % chez les 31 à 33 ans et à 73 % chez les 37 à 39 ans.

Même lorsque tous les autres facteurs qui ont une influence sur l'accession à la propriété demeurent constants, l'incidence de l'âge reste statistiquement significative. Ainsi, les 37 à 39 ans avaient 2,2 fois plus de chances d'être propriétaires que les 25 à 27 ans.

La propriété résidentielle varie aussi beaucoup selon la situation dans le ménage. En 2006, 79 % des jeunes adultes qui étaient mariés et avaient des enfants étaient propriétaires. La proportion correspondante

n'était que de 40 % chez les personnes vivant seules et de 33 % pour les familles monoparentales.

Les données de l'ESG indiquent que même à revenu et autres facteurs constants, les jeunes occupant un emploi temporaire avaient 40 % moins de chances d'accéder à la propriété que les travailleurs permanents.

Peu d'immigrants récents sont propriétaires de leur logement

Les données de l'ESG indiquent clairement que le nombre d'années passées au Canada depuis l'immigration est lié aux probabilités d'accession à la propriété.

Près des deux tiers (64 %) des jeunes adultes nés au Canada et n'habitant plus avec leurs parents étaient propriétaires.

Cette constatation valait cependant pour moins de la moitié (48 %) de leurs homologues qui avaient

immigré au Canada de cinq à neuf ans avant l'enquête et pour 20 % seulement des immigrants arrivés dans les cinq années ayant précédé l'ESG de 2006.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 4501.

L'étude intitulée «L'accession des jeunes adultes à la propriété résidentielle» est maintenant offerte dans le numéro d'octobre 2007 de *Tendances sociales canadiennes*, n° 84 (11-008-XWF, gratuit), lequel est accessible à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-5979 (sasd-dssea@statcan.ca), Division de la statistique sociale et autochtone. ■

Assurance-emploi

Août 2007 (données provisoires)

On estime à 488 600 (données désaisonnalisées) le nombre de Canadiens qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi ordinaires en août, en baisse de 7,6 % par rapport au mois précédent.

Les estimations d'août montrent une diminution attribuable à une augmentation temporaire en juillet, laquelle a été occasionnée par la situation particulière de la semaine de référence de ce mois.

Au cours des quatre dernières années, le nombre de bénéficiaires recevant des prestations ordinaires a décliné de 16 % à l'échelle nationale. La diminution au cours de cette période a été plus prononcée en Alberta (-48,4 %), en Colombie-Britannique (-43,4 %) et au Manitoba (-22,9 %).

Les prestations ordinaires versées en août ont totalisé 702,3 millions de dollars, alors que 209 800 personnes présentaient une demande initiale ou une demande renouvelée.

Nota : Les données du programme des statistiques de l'assurance-emploi sont produites à partir de données administratives et peuvent de temps à autre subir l'effet de changements apportés à

la *Loi sur l'assurance-emploi* ou aux procédures administratives. Le nombre de bénéficiaires représente toutes les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi du 12^e au 18^e jour de ce mois. Cette période coïncide avec la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Les prestations ordinaires versées représentent le montant total d'argent perçu par les individus durant le mois.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 276-0001 à 276-0006, 276-0009, 276-0011, 276-0015 et 276-0016.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2604.

Les données de septembre sur l'assurance-emploi seront diffusées le 27 novembre.

Pour obtenir des renseignements généraux ou pour commander des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-4090 ou composez le numéro sans frais le 1-866-873-8788 (labour@statcan.ca). Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Gilles Groleau au 613-951-4091, Division de la statistique du travail. □

Statistiques sur l'assurance-emploi

	Août 2007	Juillet 2007	Août 2006	Juillet à août 2007	Août 2006 à août 2007
Données désaisonnalisées					
	variation en %				
Bénéficiaires ordinaires	488 600 ^P	529 070 ^r	508 860	-7,6	-4,0
Montant versé de prestations ordinaires (en millions de dollars)	702,3 ^P	702,9 ^r	697,6	-0,1	0,7
Demandes initiales et renouvelées reçues (en milliers)	209,8 ^P	215,9 ^r	219,2	-2,8	-4,3
Données non désaisonnalisées					
Ensemble des bénéficiaires (en milliers) ¹	709,4 ^P	720,7 ^P	745,6		
Bénéficiaires ordinaires (en milliers)	473,9 ^P	486,8 ^P	501,4		
Demandes initiales et renouvelées reçues (en milliers)	155,3	302,9	172,0		
Montant versé (en millions de dollars)	1 115,6	1 100,7	1 121,6		
Données cumulatives (janvier à août)					
			2007	2006	2006 à 2007
			variation en %		
Demandes reçues (en milliers)			1 680,6	1 711,4	-1,8
Montant versé (en millions de dollars)			10 077,0	10 196,4	-1,2

^r révisé

^P provisoire

1. L'ensemble des bénéficiaires comprend tous les prestataires recevant des prestations de type ordinaire (par exemple, en raison d'un licenciement) ou des prestations spéciales (par exemple, pour cause de maladie). Ces bénéficiaires comprennent toutes les personnes qui ont reçu des prestations pour la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, qui comprend habituellement le 15^e jour du mois.

Nombre de bénéficiaires recevant des prestations ordinaires

	Août 2007 ^P	Juillet à août 2007	Août 2006 à août 2007
Données désaisonnalisées			
	variation en %		
Canada	488 600	-7,6	-4,0
Terre-Neuve-et-Labrador	36 470	0,9	-4,8
Île-du-Prince-Édouard	8 140	-6,9	-3,6
Nouvelle-Écosse	28 310	-2,9	-8,3
Nouveau-Brunswick	29 930	-4,0	-11,1
Québec	164 200	-13,6	-5,7
Ontario	134 600	-5,7	0,1
Manitoba	11 160	-16,2	-2,7
Saskatchewan	10 210	-9,7	-5,6
Alberta	18 020	-2,6	-14,9
Colombie-Britannique	39 090	-7,1	-6,8
Yukon	790	0,0	-8,1
Territoires du Nord-Ouest	600	-1,6	-13,0
Nunavut	340	0,0	-8,1

^P provisoire

Note: Le nombre de bénéficiaires comprend toutes les personnes qui ont reçu des prestations ordinaires pour la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, qui comprend habituellement le 15^e jour du mois.

Ventes de gaz naturel

Août 2007 (données provisoires)

Des températures plus basses que la normale dans la plupart des provinces de l'Ouest ont mené à une augmentation des ventes de gaz naturel dans le secteur résidentiel en août.

Des volumes de ventes plus élevés dans le secteur résidentiel (+9,7 %) ont été plus qu'annulés par un déclin de 13,5 % du volume des ventes dans le secteur industriel (y compris les ventes directes) et une baisse (-5,2 %) dans le secteur commercial.

Les ventes de gaz naturel ont totalisé 3 564 millions de mètres cubes, en baisse de 10,4 % par rapport à août 2006.

Sur une base cumulative pour l'année, les ventes à la fin d'août étaient en hausse de 4,0 % par rapport à la

même période de huit mois l'an dernier, à la suite d'une augmentation généralisée dans tous les secteurs.

Le volume des ventes du gaz naturel au secteur industriel (y compris les ventes directes) a augmenté de seulement 0,3 % jusqu'à présent cette année, alors que les ventes ont été en hausse de 9,8 % dans le secteur résidentiel et de 8,7 % dans le secteur commercial.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2149.

Pour obtenir plus de renseignements, pour commander des données ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec l'agent de diffusion au 613-951-9497 ou composez sans frais le 1-866-873-8789 (energ@statcan.ca), Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

Ventes de gaz naturel

	Août 2007 ^P	Août 2006	Août 2006 à août 2007 variation en %
en milliers de mètres cubes			
Ventes totales	3 564 138	3 978 727	-10,4
Résidentielles	434 128	395 900	9,7
Commerciales	358 232	377 708	-5,2
Industrielles et directes	2 771 778	3 205 119	-13,5
Données cumulatives			
	2007 ^P	2006	2006 à 2007 variation en %
en milliers de mètres cubes			
Ventes totales	46 958 076	45 155 275	4,0
Résidentielles	11 707 260	10 664 607	9,8
Commerciales	8 499 223	7 819 400	8,7
Industrielles et directes	26 751 593	26 671 268	0,3

^P provisoire

Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes 2005-2006

Les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes sont devenues plus complexes depuis 10 ans, les causes qui comptent de multiples accusations représentant une proportion croissante de la charge de travail.

Les causes comportant de multiples accusations représentaient 60 % du volume des causes devant les tribunaux pour adultes en 2005-2006 comparativement à 51 % il y a 10 ans.

En outre, cette plus grande complexité a probablement contribué à faire augmenter le temps de traitement moyen des causes instruites par les tribunaux pour adultes. En 2005-2006, le traitement des causes a pris 7 mois, en moyenne, soit une durée sensiblement plus longue que les 5 mois constatés 10 ans plus tôt.

Fait peu étonnant, un moins grand nombre de causes font l'objet d'une décision par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes chaque année, en raison de leur plus grande complexité et du temps de traitement accru, ainsi que d'une tendance décroissante à long terme du taux de criminalité déclaré par la police.

En 2005-2006, les causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes étaient en baisse de 11 % comparativement à il y a 10 ans.

Parmi les 373 100 causes réglées en 2005-2006, 25 % avaient trait à des infractions contre la personne et 24 %, à des infractions contre les biens, ces deux catégories ayant représenté les deux plus grandes parts. Les infractions contre l'administration de la justice constituaient 17 % des causes, et les délits de la route en vertu du *Code criminel*, 14 %. Les 20 % restants des causes concernaient d'autres infractions au *Code criminel* ainsi que des infractions aux autres lois fédérales.

Ces proportions n'ont pas beaucoup varié au fil du temps, sauf dans le cas des infractions contre l'administration de la justice, qui comprennent le manquement aux conditions de la probation et le défaut de se conformer à une ordonnance du tribunal. La part de ce groupe d'infractions a doublé durant la dernière décennie.

Cette hausse a été compensée par des baisses de la proportion de certains crimes contre les biens, comme l'introduction par effraction, le vol et la fraude, ainsi qu'un recul plus marqué de la proportion des causes de conduite avec facultés affaiblies.

Les deux tiers (66 %) des causes devant les tribunaux pour adultes ont abouti à un verdict de culpabilité en 2005-2006. Environ 87 % des accusés dans ces causes avaient déposé un plaidoyer de culpabilité. La plus forte proportion de causes ayant abouti à un verdict de culpabilité (78 %) a été constatée pour les délits de la route en vertu du *Code criminel*, et la plus faible (53 %), pour les infractions contre la personne.

La probation a été la peine la plus souvent imposée (44 %) dans les causes avec condamnation en 2005-2006, une période d'emprisonnement ayant été infligée dans 34 % de ces causes et une amende, dans 31 %.

Les proportions de peines de probation et d'emprisonnement étaient un peu plus élevées qu'elles ne l'étaient cinq ans plus tôt, alors que la proportion d'amendes était un peu plus faible.

Les données pour l'exercice 2005-2006 tiennent compte d'environ 98 % du volume de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans toutes les provinces et les territoires. Les analyses de tendances qui font l'objet de la présente diffusion ont été

effectuées sur une série chronologique de 10 ans (de 1996-1997 à 2005-2006) composée des données du Yukon et de sept provinces (Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta) ou sur une série chronologique de 5 ans (de 2001-2002 à 2005-2006) qui englobait également les données du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique.

Nota : Les statistiques qui font l'objet de la présente diffusion ne devraient pas être comparées avec les données diffusées antérieurement.

Les statistiques diffusées aujourd'hui portent sur les caractéristiques des causes réglées en 2004-2005 et en 2005-2006, et elles ont été tirées de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Afin de mieux tenir compte du traitement des causes par les tribunaux, le concept de «cause» a été modifié par rapport à ce qu'il était dans les rapports diffusés antérieurement. Selon la nouvelle définition, toutes les accusations contre une même personne dont les dates de comparution en cour se chevauchent sont regroupées en une seule cause. Selon la définition antérieure, toutes les accusations contre une même personne qui avaient fait l'objet d'une décision par le tribunal le même jour étaient regroupées en une seule cause. Cette méthode avait tendance à entraîner une sous-estimation du nombre d'accusations dans une cause, une surestimation du nombre de causes et une sous-estimation du temps nécessaire au traitement des causes par les tribunaux, étant donné que toutes les accusations ne font pas nécessairement l'objet d'une décision le même jour.

Afin de tenir compte de la nouvelle définition, on a révisé les données des tribunaux pour adultes remontant à 1994-1995.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 252-0043 à 252-0046.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3312.

Pour obtenir des tableaux standards ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec l'Information et les Services à la clientèle au 613-951-9023 ou composez sans frais le 1-800-387-2231, Centre canadien de la statistique juridique. □

Causes faisant l'objet d'une décision par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, type de jugement, 2005-2006

Catégorie d'infractions	Total	Culpabilité ¹		Acquittement	Arrêt ou retrait	Autre ²
	nombre	nombre	%	nombre		
Total des infractions	373 143	244 572	65,5	13 948	108 819	5 804
Infractions contre la personne	92 240	48 843	53,0	6 521	35 047	1 829
Infractions contre les biens	91 388	60 983	66,7	1 567	27 506	1 332
Infractions contre l'administration de la justice	62 149	44 582	71,7	956	15 824	787
Autres infractions au Code criminel	30 923	19 896	64,3	1 051	9 333	643
Délits de la route en vertu du Code criminel	53 849	42 074	78,1	2 916	8 235	624
Infractions aux autres lois fédérales	42 594	28 194	66,2	937	12 874	589

1. «Coupable» signifie coupable de l'infraction imputée, d'une infraction incluse ou d'une tentative de l'infraction imputée, et d'une tentative d'une infraction incluse. Cette catégorie englobe également des cas où une décharge absolue ou conditionnelle a été imposée.
2. Les autres jugements comprennent l'acquittement pour cause d'aliénation mentale, le désistement à l'intérieur de la province ou du territoire, et le désistement à l'extérieur de la province ou du territoire. Cette catégorie englobe également toute ordonnance rendue contre l'accusé qui ne porte pas à condamnation, et l'acceptation par le tribunal d'un plaidoyer spécial, les causes qui soulèvent des arguments fondés sur la Charte et les causes où l'accusé était inapte à subir son procès.

Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse
2005-2006

Les juges voient un moins grand nombre de jeunes de 12 à 17 ans dans leurs tribunaux et ils en renvoient moins sous garde depuis la mise en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* en avril 2003.

Les juges ont instruit 56 271 causes durant l'exercice 2005-2006, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2002-2003, soit l'année avant la mise en oeuvre de la nouvelle loi, le nombre de causes devant les tribunaux de la jeunesse a chuté de 26 %.

La même tendance a été constatée pour les données déclarées par la police, lesquelles indiquent que le taux de jeunes inculpés relativement à des infractions criminelles en 2005 était de 26 % inférieur au taux observé en 2002.

La *LSJPA* incite les autorités à exclure de la procédure judiciaire les causes moins graves en traitant les jeunes de façon moins officielle. En 2005, le taux de jeunes qui n'ont pas été inculpés officiellement par la police était de 25 % supérieur à ce qu'il était en 2002. Ce chiffre comprend les jeunes qui, plutôt que de se faire inculper, peuvent avoir reçu un avertissement ou une mise en garde, avoir été renvoyés à un programme communautaire ou n'avoir fait l'objet d'aucune autre mesure.

La moitié de la réduction du volume de causes devant les tribunaux de la jeunesse était attribuable à la comparaison d'un moins grand nombre de jeunes en cour relativement à des infractions contre les biens,

comme le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés.

Toutefois, les crimes contre les biens représentaient toujours 38 % de l'ensemble des causes devant les tribunaux de la jeunesse, leur proportion étant plus élevée que celle de tout autre type de crime, comme les crimes violents (27 %), les infractions contre l'administration de la justice (9 %) et les infractions relatives aux drogues (6 %).

Après avoir atteint le sommet de 70 % en 1998-1999, la proportion de causes dans lesquelles l'accusé a plaidé coupable ou a été reconnu coupable a suivi une tendance à la baisse. Des causes visant des jeunes qui ont été instruites par les tribunaux en 2005-2006, 62 % ont donné lieu à un verdict de culpabilité.

L'utilisation excessive des placements sous garde était l'une des préoccupations concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)*, qui était en vigueur avant la *LSJPA*. Un des principaux objectifs de la *LSJPA* consistait à réduire le recours à la garde.

Non seulement le nombre de jeunes comparaisant en cour a-t-il fléchi, mais de ceux qui ont été reconnus coupables, moins ont été placés sous garde, ce qui est conforme aux objectifs de la *LSJPA*. En 2005-2006, environ 18 %, ou 6 355, de toutes les causes avec condamnation ont abouti au placement sous garde du jeune, comparativement à 27 %, ou 13 246, de toutes ces causes en 2002-2003.

Les causes dans lesquelles le jeune a été reconnu coupable d'être en liberté sans excuse étaient les plus susceptibles d'aboutir à une ordonnance de placement sous garde et de surveillance, 70 % ayant donné lieu à une telle peine.

Par le passé, les juges ont imposé des ordonnances de probation plus souvent que tout autre type de peine. Bien que cette situation n'ait pas changé en 2005-2006, la proportion de jeunes reconnus coupables à qui on a imposé une ordonnance de probation a chuté pour s'établir à 60 %, alors qu'elle se situait à 70 % en 2002-2003.

Cette baisse pourrait être attribuable au fait qu'en vertu de la *LSJPA*, les jeunes libérés de la garde sont tenus de passer une période sous surveillance dans la collectivité. Lorsque la *LJC* était en vigueur, les peines passées sous garde étaient souvent suivies d'une ordonnance de probation.

La *LSJPA* donne aux juges plusieurs nouvelles options de peines, notamment les programmes d'assistance et de surveillance intensives, les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance et les ordonnances de participation à un programme non résidentiel.

De ces nouvelles peines, les ordonnances différées de placement sous garde et de surveillance ont été le plus souvent imposées. En 2005-2006, une telle ordonnance a été prononcée dans 1 197 causes ayant visé des jeunes, soit 3 % de toutes les causes avec condamnation.

Nota : Les statistiques faisant l'objet de la présente diffusion ne devraient pas être comparées avec les données diffusées antérieurement.

Les statistiques diffusées aujourd'hui sont tirées de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse.

Afin de mieux tenir compte du traitement des causes par les tribunaux, le concept de «cause» a été

modifié par rapport à ce qu'il était dans les rapports diffusés antérieurement. Selon la nouvelle définition, toutes les accusations contre une même personne dont les dates de comparution en cour se chevauchent sont regroupées en une seule cause. Selon la définition antérieure, toutes les accusations contre une même personne ayant fait l'objet d'une décision par le tribunal le même jour étaient regroupées en une seule cause. Cette méthode avait tendance à entraîner une sous-estimation du nombre d'accusations dans une cause, une surestimation du nombre de causes, et une sous-estimation du temps nécessaire au traitement des causes par les tribunaux étant donné que toutes les accusations ne font pas nécessairement l'objet d'une décision le même jour.

Afin de tenir compte de la nouvelle définition, on a révisé les données des tribunaux de la jeunesse remontant à 1991-1992.

Cette parution comprend également les données pour l'exercice 2004-2005, qui sont diffusées pour la première fois.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 252-0047 à 252-0050.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3309.

Pour obtenir des tableaux standards ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec l'Information et les Services à la clientèle au 613-951-9023 ou composez sans frais le 1-800-387-2231, Centre canadien de la statistique juridique.

Causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse, selon la catégorie principale d'infraction

Catégorie d'infraction	2002-2003		2004-2005		2005-2006		2004-2005 à 2005-2006		2002-2003 à 2005-2006	
	nombre de causes	% du total	nombre de causes	% du total	nombre de causes	% du total	variation en % du nombre de causes			
Total des causes	76 153	100,0	57 588	100,0	56 271	100,0		-2,3		-26,1
Crimes violents	18 446	24,2	15 127	26,3	15 166	27,0		0,3		-17,8
Infractions contre les biens	31 359	41,2	22 722	39,5	21 522	38,2		-5,3		-31,4
Infraction contre l'administration de la justice ¹	5 924	7,8	4 904	8,5	4 793	8,5		-2,3		-19,1
Autres infractions au Code criminel	4 686	6,2	4 200	7,3	4 348	7,7		3,5		-7,2
Délits de la route au Code criminel	1 329	1,7	1 136	2,0	1 049	1,9		-7,7		-21,1
Infractions aux autres lois fédérales ²	14 409	18,9	9 499	16,5	9 393	16,7		-1,1		-34,8

1. En vertu du Code criminel, ces infractions comprennent entre autres le manquement aux conditions de la probation et le défaut de se conformer à une ordonnance du tribunal.
 2. Il s'agit des infractions aux autres lois fédérales canadiennes, telles que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur les armes à feu, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Nouveaux produits

Tendances sociales canadiennes, n° 84
Numéro au catalogue : 11-008-XWF
(gratuit).

Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF, -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM, -XVB ou -XVF, la version électronique sur DVD-ROM et -XBB ou -XBF, une base de données.

Pour commander les produits

Pour commander par téléphone, ayez en main :

- Le titre
- Le numéro au catalogue
- Le numéro de volume
- Le numéro de l'édition
- Votre numéro de carte de crédit.

Au Canada et aux États-Unis, composez le : **1-800-267-6677**

Pour les autres pays, composez le : **1-613-951-2800**

Pour envoyer votre commande par télécopieur,
composez le : **1-877-287-4369**

Pour un changement d'adresse ou pour connaître
l'état de votre compte, composez le : **1-877-591-6963**

Pour commander par la poste, écrivez à : Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6^e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 6 % de TPS et la TVP en vigueur.

Pour commander par Internet, écrivez à : infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.

Catalogue 11-001-XIF (sept. 11-010-100-0000000)



Statistique Canada

Le jeudi 4 juin 1997
Heure de diffusion 8 h à 10 h

PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

- **Transport urbain, 1996** 2
Malgré la priorité accordée aux services de transport urbain, les Canadiens y ont de moins en moins recours. En 1996, les Canadiens ont effectué en moyenne quelque 46 déplacements au travail (par les services de transport urbain, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 25 dernières années).
- **Productivité, rémunération horaire et coût unitaire de la main-d'œuvre, 1996** 5
À l'instar de la croissance de l'indice de et des emplois, le niveau de la productivité des entreprises manufacturières en 1996 fut, contrairement à ce qui se passe habituellement, relativement stable.

AUTRES COMMUNIQUÉS

- Indice de l'offre d'emploi, mai 1997 10
- Épargne sur les anticipations à court terme 10
- Ajuste de l'indice des prix au consommateur le 31 mai 1997 11
- Production d'acier, avril 1997 11

NOUVELLES PARUTIONS 12




Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications et des services de bibliothèque, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10^e étage, section G, 100 promenade Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à lstproc@statcan.ca. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2007.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.